



Ma banque m'interdit de fermer mon compte bancaire

Par **Bretzel**, le **01/07/2014** à **16:11**

Bonjour à tous, je viens aujourd'hui vers vous (pour la première fois), car je suis face à un soucis avec mon ancienne banque. Je m'en remets à vous pour savoir si je suis en train de me faire "avoir".

Il y a un an, avec mon associé nous avons créé une SCI et obtenu un prêt auprès du Crédit Mutuel pour l'achat d'un premier appartement. Cette banque me suivait à titre personnel j'en étais contente. Les évènements ont fait que à titre perso je suis partie.

Récemment avec la SCI j'ai acquit un second appartement. Mais cette fois-ci le Crédit Mutuel - comme je n'étais plus chez eux pour le perso - a refusé de me suivre. J'ai donc fait ce 2nd projet ailleurs.

Aujourd'hui donc je me retrouve avec 2 prêts dans 2 banques et donc 2 comptes bancaires professionnels. J'ai demandé à mon conseiller Crédit Mutuel (comme ils ne voulaient plus travailler avec nous) de clore ce compte pro et dorénavant de venir chercher l'argent du prêt sur un autre compte.

Il m'a dit que cela était impossible que je devais [s]obligatoirement[/s] avoir un compte pro chez eux pour continuer à avoir un le prêt. Que les loyers devaient tomber chez eux. Que la seule solution était de [s]solder mon prêt.[/s]

Comment peut-il aujourd'hui interdire la clore d'un compte. C'est du chantage non ?

Merci à vous :)

Par **youris**, le **01/07/2014** à **19:41**

bjr,
que dit votre contrat de prêt que vous avez accepté sur ce sujet ?
cdt

Par **Bretzel**, le **01/07/2014** à **19:51**

Il dit effectivement que je dois domicilier mes revenus, mais en aucun cas qu'ils doivent l'être sur un compte pro. Je peux donc demander à ouvert un compte cheque traditionnel ?

Par **Bretzel**, le **05/07/2014** à **18:19**

Conclusion, le Crédit Mutuel a effectivement "une faille" dans ses CGVs. Mon compte pro va donc être clos.